

**PROCES VERBAL N° 2026-08 DU CONSEIL MUNICIPAL
DE POISSON EN DATE DU 30 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente juillet, à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mathieu GUYOT de CAILA, Maire.

Conseillers présents : Xavier FORET, Isabelle BRIVET, Didier BERNARD, Corinne LORTON, Thierry VINCENT, Cécile DUMONTET, Jean-Marc AUDUC, Nicole MÉLINE, Yves CHATILLON, Franck LABARGE, Charlene JACQUET, Mathilde COLIN.

Conseillers excusés : Julien PERRAUD donne pouvoir à Jean-Marc AUDUC, Jeanne BRIVET donne pouvoir à Mathieu GUYOT de CAILA.

Conseiller absent : néant

Pouvoir : 2

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quorum étant atteint, M. Franck LABARGE a été nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la réunion de conseil du 25 juin 2026.

Délibération. N°2026/074 : Délibération portant adhésion à la convention cadre du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire.

Délibération. N°2026/075 : Convention de partenariat relative à la gestion de la restauration collective.

Délibération. N°2026/076 : Décision modificative n°1 - Virement de crédits sur le budget communal.

Délibération. N°2026/077 : Motion en faveur de la pérennisation et du renforcement de la ligne Paray-Le-Monial - Moulins.

Délibération. N°2026/078 : Subvention annuelle au Bâtiment CFA Bourgogne Franche-Comté - Site d'Autun.

Délibération. N°2026/079 : Subvention annuelle à l'association Amaelles Saône-et-Loire - Réseau APA 71.

Délibération. N°2026/080 : Subvention annuelle à l'association du comité d'animation des résidents de l'EHPAD de Charolles.

DELEGATION DU MAIRE :

M. le Maire annonce la décision prise dans le cadre de ses délégations :

La prestation de transport scolaire des élèves de la commune de Poisson pour l'année scolaire 2026/2027 est attribuée à la société TRANSDEV BFC SUS, pour un montant de 23 491,00 € HT, soit 25 840,10 € TTC. C'est le seul prestataire à avoir répondu à l'appel d'offres. **(Décision 02/2026).**

DELIBERATIONS

Renouvellement de la convention-cadre avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire (CDG 71)

À la suite des élections municipales de 2026, le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire (CDG 71) a été renouvelé et installé le 7 juillet 2026. À cette occasion, une nouvelle convention-cadre est proposée à l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés.

Le Centre de Gestion constitue un partenaire essentiel des collectivités territoriales en matière de gestion des ressources humaines. Il exerce les missions obligatoires prévues par le code général de la fonction publique, telles que la gestion des carrières des agents, le suivi des dossiers administratifs, l'organisation des instances consultatives, la gestion de la bourse de l'emploi territorial ainsi que l'accompagnement statutaire des employeurs publics.

Au-delà de ces missions réglementaires, le CDG 71 met à disposition des collectivités un large éventail de services complémentaires permettant de répondre à leurs besoins quotidiens. Ces prestations concernent notamment le conseil statutaire et juridique, l'assistance en matière de ressources humaines, la médecine de prévention, l'hygiène et la sécurité au travail, l'accompagnement dans les procédures de recrutement, la gestion de la paie, le maintien dans l'emploi, les archives, la protection sociale complémentaire, ainsi que diverses expertises adaptées aux besoins des communes.

La nouvelle convention-cadre a pour objectif de simplifier les relations entre le CDG 71 et les collectivités adhérentes. Elle formalise les conditions d'accès aux missions additionnelles financées par la cotisation additionnelle et permet également à la commune de recourir, si elle le souhaite, aux prestations facultatives proposées par le Centre de Gestion. La signature de cette convention n'engendre aucune obligation d'utiliser l'ensemble de ces services ; elle permet simplement à la collectivité d'y avoir accès lorsque le besoin se présente.

Il est rappelé que les tarifs des prestations facultatives ainsi que le taux de la cotisation additionnelle sont fixés chaque année par le conseil d'administration du CDG 71 et s'appliquent à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Au regard de l'intérêt que représente cet accompagnement pour la gestion des ressources humaines de la commune et afin de garantir la continuité des services proposés par le Centre de Gestion, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'adhésion à cette nouvelle convention-cadre et a autorisé Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Convention de partenariat relative à la gestion de la restauration collective

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, lors de la séance du 25 juin 2026, l'examen de la convention de partenariat relative à la gestion de la restauration collective avait été ajourné. Les élus avaient en effet souhaité que plusieurs dispositions soient revues et précisées avant de se prononcer sur son adoption.

À la suite de cette demande, la convention a fait l'objet des modifications sollicitées afin de prendre en compte les observations formulées par le conseil municipal. Ces ajustements ont permis de clarifier certaines dispositions et de mieux répondre aux attentes exprimées lors des échanges.

La convention, dans sa nouvelle rédaction, est donc soumise de nouveau à l'approbation du conseil municipal. Elle a pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du service de restauration collective, ainsi que les engagements respectifs des parties dans le cadre de ce partenariat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat relative à la gestion de la restauration collective.

Décision modificative n° 1 – Budget principal 2026

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal 2026 afin de permettre le règlement de la dernière facture émise par la société FIGURAL.

En effet, conformément aux stipulations du contrat conclu avec cette société, un solde représentant 10 % du montant de la prestation devait être versé à l'issue du délai de garantie de parfait achèvement. Cette échéance étant désormais arrivée à son terme, la facture correspondante est devenue exigible.

Toutefois, les crédits inscrits au compte 203 – Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion ne sont pas suffisants pour permettre le mandatement de cette dépense.

Il convient donc de procéder à un ajustement des crédits budgétaires, sans incidence sur l'équilibre global de la section d'investissement, par un virement de crédits entre deux comptes.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal 2026, selon les modalités suivantes :

<u>Compte</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	+ 400,00 €
2132	Immeubles de rapport	- 400,00 €

Cette décision modificative permettra d'assurer le règlement de la facture dans le respect des engagements contractuels de la commune, tout en maintenant l'équilibre budgétaire.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative n°01/2026 pour le budget communal.

Motion de soutien au maintien et à la modernisation de l'axe ferroviaire Moulins – Paray-le-Monial – Lyon

Après lecture de la motion par Thierry VINCENT et informations complémentaires, le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, la motion de soutien au maintien et à la modernisation de l'axe ferroviaire Moulins – Paray-le-Monial – Lyon, portée par la Communauté de communes Le Grand Charolais.

Cette motion exprime la nécessité de préserver cette liaison ferroviaire essentielle pour la mobilité des habitants, le développement économique et l'attractivité du territoire, tout en appelant à la sécurisation des financements et à la réalisation des travaux indispensables à sa pérennité.

La motion a été adoptée à l'unanimité par le conseil municipal. (Annexe 1)

Subventions 2026

Participation financière au Bâtiment CFA Bourgogne Franche-Comté – Site d'Autun

M. le Maire informe le conseil municipal que le Bâtiment CFA Bourgogne Franche-Comté – Site d'Autun sollicite, une participation financière des communes de résidence des apprentis accueillis au sein de son établissement.

Cette participation a pour objectif de soutenir les actions menées par le CFA en faveur de la formation des jeunes aux métiers du bâtiment et de contribuer au maintien d'un enseignement de qualité. Elle permet notamment d'accompagner les investissements pédagogiques, le renouvellement des équipements techniques ainsi que le développement des formations dispensées aux apprentis.

Pour l'année 2026, un apprenti domicilié sur la commune de Poisson est inscrit au sein de l'établissement en CAP Peintre Applicateur de Revêtements.

Le conseil d'administration du CFA a fixé un montant indicatif de participation comprenant :

- une part fixe de 50 € pour les communes de moins de 1 000 habitants ;
- une part variable de 30 € par apprenti domicilié sur la commune.

Il est toutefois précisé que cette participation demeure entièrement facultative et que chaque collectivité est libre d'en fixer le montant en fonction de ses possibilités budgétaires.

Considérant l'intérêt de soutenir l'apprentissage, la formation professionnelle et l'insertion des jeunes du territoire, il est proposé au conseil municipal d'accorder une participation financière de 30 € au profit du Bâtiment CFA Bourgogne Franche-Comté – Site d'Autun, au titre de l'année 2026, correspondant à la part variable par apprenti proposée par l'établissement.

Oùï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention annuelle d'un montant de 30.00€
- Dit que les crédits à l'article 65748 sont inscrits au budget communal 2026.
- Charge M. le Maire de signer tout acte produit à cet effet.

Demande de subvention – Amaelles Saône-et-Loire – Réseau APA 71

M. le Maire informe le conseil municipal que l'association Amaelles Saône-et-Loire – Réseau APA 71 a sollicité l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026.

Cette association intervient auprès des personnes âgées, des personnes en situation de fragilité ou de perte d'autonomie ainsi que de leurs proches. Elle développe des actions de prévention, d'accompagnement et de soutien favorisant le maintien à domicile, la préservation de l'autonomie et l'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires. Elle contribue également à rompre l'isolement des personnes les plus vulnérables en proposant des services et un accompagnement adaptés. Une personne de notre commune bénéficie de ces services, afin de soutenir les missions d'intérêt général assurées par cette association et de participer au maintien de ses actions, il est proposé au conseil municipal de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 €.

Oùï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention annuelle d'un montant de 50.00€
- Dit que les crédits à l'article 65748 sont inscrits au budget communal 2026.
- Charge M. le Maire de signer tout acte produit à cet effet.

Demande de subvention – Association Comité d'animation des résidents de l'EHPAD de Charolles

M. le Maire informe le conseil municipal que l'association du comité d'animation des résidents de l'EHPAD de Charolles a sollicité une participation financière de la commune afin de soutenir les activités qu'elle organise au profit des résidents de l'établissement dont plusieurs sont originaires de notre village.

Cette association a pour mission de contribuer à leur bien-être à l'EHPAD en proposant tout au long de l'année des animations, des sorties, des manifestations festives, des activités culturelles et intergénérationnelles ainsi que diverses actions destinées à maintenir le lien social et à améliorer leur qualité de vie.

Par le biais de ces initiatives, l'association participe activement à l'animation de l'établissement et au maintien d'une vie sociale dynamique pour les personnes âgées, en complément de l'action menée par les professionnels de l'EHPAD.

Considérant l'intérêt de ces actions en faveur des aînés et souhaitant apporter son soutien à cette démarche solidaire, il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de 50 € à l'association du comité d'animation des résidents de l'EHPAD de Charolles au titre de l'année 2026.

Ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de verser une subvention annuelle d'un montant de 50.00€,**
- **Dit que les crédits à l'article 65748 sont inscrits au budget communal 2026,**
- **Charge M. le Maire de signer tout acte produit à cet effet.**

COMMISSION VOIRIE : Didier BERNARD

Il est rappelé qu'il y a environ deux ans, le linéaire des voies goudronnées a été réexaminé avec les responsables des réseaux routiers de la Communauté de communes Le Grand Charolais (CCLGC).

Concernant le chemin des Mocquets, une erreur (connue) a été constatée : cette voie n'est actuellement pas goudronnée, mais elle avait pourtant été comptabilisée comme telle lors des échanges avec la CCLGC.

Il avait été convenu que, si cette voie était intégrée au réseau goudronné, son entretien serait ensuite assuré par la CCLGC et son linéaire ajouté pour le calcul de l'AC. (Attribution de compensation qui aujourd'hui est calculée sur une base de 40 km de voies routières).

Le conseil municipal doit désormais se prononcer, M. le Maire après discussion, proposera à la CCLGC l'aménagement en goudron d'une partie du chemin (jusqu'au petit pont) au cours du mandat actuel, en concertation avec les riverains. La réalisation des travaux sur la deuxième partie pourrait ensuite être envisagée lors du prochain mandat.

Bon espoir que cette option sera acceptée par la CCLGC.

Divers points sont également abordés :

- Petit pont de Sermaize : une branche d'arbre tombée sur la rambarde, récemment refaite, a été signalée. Une intervention a été nécessaire.



- Le débroussaillage a été effectué. Lors de cette intervention, une vitre de la fenêtre passagère du véhicule de voirie a été cassée.
- Curage du fossé : un administré a fait une demande d'intervention concernant le fossé route des Michelets (sortie BOUILLER) jusqu'au chemin des Loges. La DRI sera de nouveau sollicitée pour ces travaux.
- Route des Michelets : les travaux d'enfouissement réalisés par Enedis sont terminés. Les prises de rive ont également été finalisées. Les poteaux existants seront retirés prochainement.

COMMISSION BÂTIMENTS COMMUNAUX et TRAVAUX : Xavier FORET

MAM : La pompe de relevage fonctionne de nouveau. L'intervention a été réalisée par l'entreprise **BOURGEON**, qui avait assuré son installation. Le stock d'eau de pluie est donc de nouveau accessible.

Bâtiment Mazille / Église : Le devis pour les volets du bâtiment Mazille a été validé. Un devis a également été demandé à l'entreprise **FERMETURES ET MENUISERIES CHAROLAISES** pour la réfection des abat-sons de l'église.

Travaux : Les entreprises **PRADET** et **BASSEUIL** interviendront à la fin du mois d'août pour des travaux à l'école validés.

Travaux de peinture : Le devis relatif pour la peinture des menuiseries de la mairie et du bâtiment Mazille a été validé. Un devis sera également demandé pour l'entretien de la devanture du commerce (boulangerie).

Salle communale : L'installation d'un système de climatisation est envisagée en 2027, sous réserve de l'obtention des financements nécessaires. Des travaux de rénovation plus importants pourraient être programmés en 2028. À cet effet, un courriel de la Préfecture relatif aux possibilités de subvention pour de tels équipements a été reçu.

Enedis : Une réclamation a été adressée à Enedis concernant plusieurs poteaux électriques en très mauvais état. Le courriel a bien été transmis, mais aucun retour n'a été reçu à ce jour.

Logement de la Poste : Le conseil municipal adresse ses remerciements à l'entreprise **CHARPENTE LABARGE** pour les travaux d'isolation réalisés très rapidement dans le logement communal de M. et Mme PARIZE.

ÉCOLE ET RESTAURATION SCOLAIRE : Nicole MÉLINE

École : À ce jour, 57 enfants sont inscrits pour la rentrée 2026-2027.

MAM : La Maison d'Assistants Maternelles est fermée pour congés du 3 au 23 août 2026. Un point de situation est présenté sur la fréquentation de la structure. Il est indiqué que le nombre de contrats enregistrés pour la rentrée est en diminution.

COMMUNICATION - INFORMATION : Isabelle BRIVET

Il est proposé d'organiser une réunion avec les associations de la commune. Cette rencontre permettra notamment d'échanger sur les modalités de communication via PanneauPocket et la diffusion de sa charte d'utilisation.

ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE : Isabelle BRIVET

Fleurissement : Le passage du jury départemental du fleurissement est prévu le mardi 1er septembre 2026, de 16 h 30 à 18 h 00.

Lotissement Les Mûriers : Un nettoyage des abords a été réalisé.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : Corinne LORTON

Organisation du service : Afin d'assurer le remplacement d'Éric PERRIER pendant ses congés, du 10 au 30 août 2026, le planning d'Eddy GALLACHO est modifié. Ses horaires seront de 6 h 30 à 10 h 30 durant cette période.

Contrat de travail : Le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, au principe de la prolongation du contrat d'Eddy GALLACHO, à temps non complet (20 heures hebdomadaires), pour une durée de 12 mois.

CHAUFFERIE : Jean-Marc AUDUC

L'entreprise **RAJAUD** est attendue la semaine prochaine pour les travaux concernant la trémie de la chaufferie.

LAGUNE / CIMETIÈRE - ASSAINISSEMENT : Yves CHATILLON

Cimetière : Le relevage d'une tombe a été réalisé par l'entreprise **POMPES FUNEBRES PAIRE** de Marcigny.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le CM :

Formation de secrétaire de mairie : M. le Maire informe le conseil municipal que Mme Christelle MUET a été retenue pour suivre la formation de secrétaire de mairie à compter du 14 septembre 2026. Mme MUET a déjà effectué une semaine de stage au sein de la collectivité, ce qui a permis d'apprécier son sérieux et sa motivation.

Le Centre de Gestion de Saône-et-Loire (CDG 71) a sollicité la commune afin qu'elle accueille Mme MUET pour sa période de formation pratique, d'une durée de 200 heures. Le conseil municipal donne un accord de principe pour cet accueil.

Projet d'association d'entraide : M. le Maire évoque l'idée de solliciter la création d'une association d'entraide de bénévoles sur la commune. Cette structure aurait pour objectif de favoriser la solidarité, l'entraide et le lien social entre les habitants en s'appuyant sur l'engagement de bénévoles pour proposer des actions d'accompagnement et de soutien.

Vide-greniers : Le vide-greniers organisé par l'AEP et le restaurant scolaire se tiendra le **dimanche 13 septembre 2026**.

Séminaire de rentrée des élus : Le séminaire de rentrée des élus aura lieu le **samedi 3 octobre 2026, de 9 h à 13 h**, au Parc des Expositions du Charolais à Charolles. Les inscriptions sont à effectuer avant le **17 août 2026**. Les secrétaires de mairie sont également conviés.

Comité des fêtes : Le conseil municipal adresse ses félicitations au comité des fêtes de Poisson pour avoir organisé avec beaucoup de précaution la fête du village.

Projet d'auto-cross : M. le Maire fait part d'un échange avec M. Fabrice Batista nouveau propriétaire du terrain concernant un projet d'association auto-cross. D'importants travaux de remise en état seront nécessaires avant l'organisation d'une première course, envisagée en juin 2027.

Une rencontre a eu lieu avec Benoît JAL (Écran Total), en lien avec l'association Guilde des Rôlistes, afin d'échanger sur leur manifestation privée qui se déroulera du 28 juillet au 1^{er} août 2026.

Zones blanches : Un courrier a été adressé à Orange afin de signaler les difficultés persistantes de couverture du réseau mobile sur plusieurs secteurs de la commune. (Annexe 2)

Chapelle de Busseuil : M. le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite d'échanges avec la famille WHESTONE, propriétaire d'une maison à Busseuil et de la chapelle attenante, elle accepterait de céder d'ici quelques mois, voire semaines, ce bâtiment historique à la commune. Cet accord ferait suite à des discussions engagées depuis de nombreuses années par notre maire honoraire. Affaire à suivre.

REOM : M. le Maire évoque le montant élevé de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères facturée à la commune. Un audit avec les agents intercommunaux en charge de la compétence a été effectué et des aménagements ont été traités afin de réduire la facture.

Remerciements : Mme Patricia JULLIEN adresse ses remerciements et ses encouragements à l'ensemble du conseil municipal pour son engagement et fait part de quelques suggestions et réflexions dans une lettre adressée au conseil.

Fête de l'école : Un bilan positif est dressé de l'édition 2026 de la fête de l'école et l'engagement et le dynamisme des parents d'élèves sont salués.

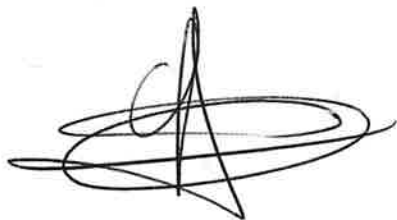
Organisation municipale : Afin d'assurer un meilleur suivi des dossiers communaux, une réunion de l'exécutif se tient chaque jeudi soir depuis le début du mandat. Un classeur regroupant les comptes rendus est également mis en place pour en faciliter la consultation par les élus.

Agenda

- Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 24 septembre 2026 à 20 h 30.

Fait à Poisson, le 30/07/2026
Séance levée à 22h40

Le secrétaire de séance



M. le Maire,
Mathieu GUYOT de CAILA



Vous pourrez retrouver sur le site internet de la commune https://commune-poisson.fr/?page_id=280 les procès-verbaux des conseils municipaux lorsqu'ils ont été adoptés par les membres du conseil municipal.

